

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2026-061

Objet : Culture - convention de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque intercommunales des Vosges du sud avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°032-2026 du 14 avril 2026 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'intérêt de définir les modalités de collaboration entre la médiathèque départementale, service du Conseil départemental du Territoire de Belfort et la médiathèque intercommunale des Vosges du sud, pour le développement, le bon fonctionnement et l'accès des médiathèques intercommunales à tous, sans discrimination aucune,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort la convention qui détermine les modalités de collaboration entre la médiathèque départementale du Territoire de Belfort et la médiathèque intercommunale des Vosges du sud,

Celle-ci concerne notamment :

- les prêts et les réservations des collections,
- le développement des compétences professionnelles,
- l'accompagnement culturel et technique,
- les subventions,
- la rédaction du rapport d'activités,
- les dépenses liées à la SACEM,
- la mise à disposition gratuite de la base de données bibliographique (ORB),
- la communication sur le portail documentaire,

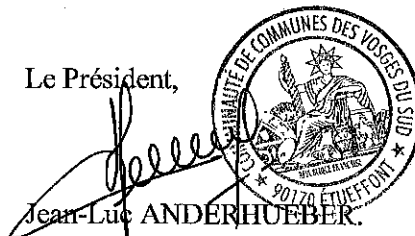
Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 11 septembre 2026

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.